

La langue comme infrastructure, pas comme symbole Langue de travail, d'intégration, de justice, de technologie.

Dans un État moderne, la langue ne relève pas du décor identitaire. Elle constitue une infrastructure de base au même titre que les routes, l'électricité ou les institutions juridiques. Une langue commune permet la coordination sociale, l'égalité devant la loi, la transmission des savoirs et l'exercice réel de la démocratie. Lorsqu'elle est fragilisée ou reléguée à un rôle symbolique, ce sont ces fonctions essentielles qui se dégradent.

Historiquement, les États qui ont consolidé leur souveraineté ont toujours articulé leur organisation autour d'une langue de travail claire. La France post révolutionnaire, la Suisse fédérale ou les États nordiques **ont tous investi l'école, l'administration et la justice** pour assurer une compréhension commune des règles et des droits. Cette logique n'est ni culturelle ni émotionnelle. Elle est fonctionnelle. Sans langue partagée, l'État devient un intermédiaire flou entre des communautés linguistiques parallèles.

La langue de travail conditionne l'accès à l'emploi, la mobilité sociale et l'innovation. Dans une économie fondée sur la connaissance, la maîtrise de la langue majoritaire est un facteur mesurable de productivité et de sécurité. Les études de l'Organisation internationale du travail montrent que les accidents, les erreurs administratives et les conflits augmentent lorsque la langue de travail n'est pas clairement définie ou comprise. Il ne s'agit pas d'exclure, mais de donner à chacun les moyens concrets de participer pleinement.

La justice repose elle aussi sur une langue commune. Comprendre une loi, un contrat ou un jugement n'est pas un luxe. C'est une condition de l'égalité civique. Le philosophe Jürgen Habermas rappelait que « la démocratie repose sur la possibilité pour les citoyens de se comprendre eux-mêmes comme les auteurs des normes auxquelles ils obéissent » dans *Droit et démocratie*, 1992. Cette compréhension passe nécessairement par une langue accessible et partagée.

Enfin, la langue structure l'avenir technologique. Les interfaces numériques, l'intelligence artificielle, les bases de données publiques et l'administration en ligne ne sont jamais neutres linguistiquement. Les sociétés qui n'investissent pas leur propre langue dans ces domaines deviennent dépendantes de cadres conceptuels et juridiques étrangers. Le Québec dispose déjà d'un levier reconnu en la matière. Depuis sa création en 1961, l'Office québécois de la langue française développe une expertise de référence en terminologie et en néologie, notamment dans les domaines scientifiques, juridiques et technologiques. Cette capacité institutionnelle à nommer les réalités nouvelles en français permet de maintenir une autonomie conceptuelle et normative dans les secteurs stratégiques, sans dépendre de cadres linguistiques importés.

Penser la langue comme infrastructure, c'est refuser de la réduire à un symbole défensif. C'est la considérer comme un outil collectif d'intégration, de justice et de souveraineté réelle. Pour un projet d'indépendance crédible, cette approche n'est pas accessoire. Elle est structurante.



Louis-Martin Carrière